

**VIDE GRENIER
DE LA**

FOIRE D'AUTOMNE 29 SEPTEMBRE

Nom :	Prénom :
Adresse :	Téléphone (obligatoire):
Courriel (obligatoire) :	

Tarif :

1€ le mètre linéaire (minimum 2 mètres)

Attention, si vous souhaitez conserver votre véhicule sur votre emplacement, il faudra le prendre en compte dans le métrage réservé.

Soit : ... mètres X 1€ =€

ARTICLE 1er : ORGANISATION DU VIDE-GRENIERS

La Ville de Falaise organise le Dimanche 29 septembre 2024, un vide-greniers qui se tiendra à l'occasion de la Foire d'Automne 2024. Ce vide-greniers se déroulera autour de la place Belle Croix, le Dimanche 29 septembre 2024, de 9h00 à 18h00. La Ville de Falaise est l'unique référent et interlocuteur des exposants du vide-greniers.

ARTICLE 2 : AUTORISATION D'INSCRIPTION

Le vide-greniers est ouvert exclusivement aux particuliers pour la vente d'objets personnels et usagés. Pour pouvoir exposer, il est nécessaire d'avoir rempli et signé le bulletin d'inscription, accompagné des documents demandés. Les participants au vide-greniers pourront occuper le domaine public communale, à titre précaire et révoquant sous réserve de paiement d'une redevance d'occupation du domaine public, et du respect et de la conservation du domaine public occupé (cf articles 3 et 6).

Les professionnels qui souhaiteraient exposer peuvent le faire dans le cadre du Marché de la Foire d'Automne, mais en aucun cas dans le cadre du vide-greniers de la Foire d'Automne.

ARTICLE 3 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La redevance pour l'occupation du domaine public communal est fixée à 1 euro par mètre linéaire, par jour, avec un minimum de 2 mètres linéaires, suivant la décision du Maire n° 24-100 du 17 juillet 2024.

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception en Mairie du bulletin d'inscription rempli, signé, accompagné des documents demandés et du chèque de règlement. Le règlement se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public. Il devra être joint avec le bulletin d'inscription. Les chèques seront encaissés dès leurs arrivée et ne seront pas remboursable. Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone.